

Administration portuaire de Halifax

États financiers

31 décembre 2008



Halifax Port Authority

PO Box 336, Halifax, Nova Scotia B3J 2P6

Administration portuaire de Halifax

CP 336, Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 2P6

Téléphone : 902.426.8222

Télécopieur : 902.426.7335

www.portofhalifax.ca

ISO 14001:2004 1040847

Canada 

Table des matières

Rapport des vérificateurs	2
Message from the CEO	3
États des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis.	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 17

Rapport des vérificateurs



Grant Thornton LLP
 Suite 1100
 2000 Barrington Street
 Halifax, NS
 B3J 3K1
 Téléphone : 902 421-1734
 Télécopieur : 902 420-1068
 Site Web : www.GrantThornton.ca

À l'honorable John Baird

Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Nous avons vérifié le bilan de l'**Administration portuaire de Halifax** (« l'Administration portuaire ») au 31 décembre 2008 ainsi que les états des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration portuaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
 Experts-comptables autorisés

Halifax, Nouvelle-Écosse
 Le 9 février 2009

Message from the CEO

Administration portuaire de Halifax – Exposé général

Le Port de Halifax est depuis longtemps le théâtre de toute une gamme d'activités marines. Le Port, la communauté avoisinante et notre chaîne de fournisseurs offrent une multitude de services dans les domaines suivants : marchandises en conteneurs, en vrac, en dégroupage et en roulage, ainsi que bateaux de croisière.

Alors que l'économie subit des flux et des reflux, nous avons la grande chance d'avoir un Port qui offre une large gamme de services connectés à un grand nombre de clients et de marchés. Il y a deux ans, le Port de Halifax a commencé à sentir les effets du ralentissement de l'économie mondiale. En particulier avec les marchandises en conteneurs et en vrac, Halifax a connu une baisse dans les volumes d'importations et d'exportations qui traversent notre Port. Dans les domaines du dégroupage, du roulage et des bateaux de croisière, nous avons fait face au ralentissement économique et avons même réussi à aller de l'avant en 2008.

Depuis un certain temps, l'Administration portuaire de Halifax fait un effort concerté pour diversifier la base des revenus, ce qui fait que les revenus de l'Administration portuaire de Halifax sont diversifiés, selon les secteurs d'activité et selon le flux des rentrées fixes et variables. L'Administration portuaire de Halifax a soigneusement géré le flux des rentrées et les dépenses afin de maintenir un bilan solide, ce qui nous permet de réinvestir en infrastructure. Au cours des cinq dernières années, l'Administration portuaire de Halifax a investi 100 millions de dollars dans le Port pour que les fournisseurs de services aient des installations de qualité et des systèmes innovateurs en place afin de rester concurrentiels.

Tout en faisant des investissements de capitaux importants, l'Administration portuaire de Halifax continue à maintenir un statut financier solide, comme le prouve notre cote de crédit de première qualité auprès de Standard & Poors, en A, Perspectives de stabilité. La capacité du Port à surmonter la crise économique est mise en évidence par le report de l'augmentation des barèmes des prix au début de 2009.

Le Port de Halifax est solide et l'Administration portuaire de Halifax est financièrement stable, ce qui permet à notre communauté portuaire de pouvoir facilement saisir les occasions qui se présentent, maintenant et au fur et à mesure que les marchés mondiaux vont reprendre le dessus. Au nom de l'Administration portuaire de Halifax, je remercie toute la communauté portuaire et les nombreux partenaires qui ont fait preuve de leur dévouement et participé tous ensemble à l'avancement de notre Port.

Cordialement,

Karen Oldfield
 Chef de la direction

États des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis

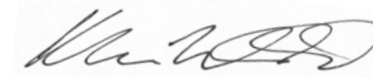
Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	2008	2007
Produits liés à l'exploitation	28 447 \$	28 190 \$
Revenus de placement	341	496
	28 788	28 686
CHARGES		
Salaires et charges sociales	5 722	5 959
Montants liés à l'entretien et aux réparations	1 038	812
Honoraires professionnels et de consultation	533	695
Autres charges d'exploitation (note 4)	6 874	6 709
	14 167	14 175
Bénéfices provenant de l'exploitation avant frais sur les produits bruts, intérêts débiteurs et amortissement	14 621	14 511
Frais sur les produits bruts (note 5)	1 110	1 117
Intérêts débiteurs	200	283
Amortissement	8 206	6 925
	9 516	8 325
Bénéfice net et résultat étendu	5 105 \$	6 186 \$
Bénéfices non répartis, au début	78 260 \$	72 074 \$
Bénéfice net et résultat étendu	5 105	6 186
Bénéfices non répartis, à la fin	83 365 \$	78 260 \$

Bilan

31 décembre (en milliers de dollars)	2008	2007
ACTIFS		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 \$	704 \$
Dépôts de garantie	–	92
Débiteurs (note 6)	4 529	13 805
Charges payées d'avance	359	289
Actif dérivé	150	–
	5 122	14 890
Créances à long terme (note 7)	1 395	1 492
Immobilisations (notes 8 et 9)	144 460	137 986
Actif dérivé (note 10)	144	–
	151 121 \$	154 368 \$
PASSIFS		
À court terme		
Dettes bancaires (note 11)	1 319 \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	11 259	16 423
Produits reportés	1 034	1 008
Tranche de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	–	4 400
	13 612	21 831
Obligation au titre des prestations constituées (note 12)	607	620
Produits reportés	2 680	2 800
	16 899	25 251
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'apport	50 857	50 857
Bénéfices non répartis	83 365	78 260
	134 222	129 117
	151 121 \$	154 368 \$

Passifs éventuels (note 13)

Au nom du conseil,



ADMINISTRATEUR



ADMINISTRATEUR

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)	2008	2007
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net et résultat étendu	5 105 \$	6 186 \$
Variation de la juste valeur de l'actif dérivé	(294)	—
Amortissement, coûts de dépréciation du projet et gains réalisés à la cession d'immobilisations	8 862	7 051
Diminution de l'obligation au titre des prestations de retraite des salariés	(13)	(287)
	13 660	12 950
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation (note 15)	(2 760)	(5 986)
	10 900	6 964
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits des subventions pour des immobilisations	6 727	9 966
Remboursement de la dette à long terme	(4 400)	(400)
	2 327	9 566
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(15 284)	(38 274)
Produits sur la cession d'actifs	118	—
	(15 166)	(38 274)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 939)	(21 744)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	704	22 448
(Dette bancaire), déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, à la fin	(1 235) \$	704 \$

Notes complémentaires

31 décembre 2008 (en milliers de dollars)

1. Nature des activités

L'Administration portuaire de Halifax (« APH ») a été établie en application de la Loi maritime du Canada et a pris effet le 1^{er} mars 1999. Elle est la continuation de l'ancienne société Halifax Port Corporation.

L'APH est gérée par un conseil d'administration composé d'au plus sept membres. L'APH exerce son activité sur une base commerciale et a pour mandat d'être financièrement autonome. L'APH administre le port de Halifax et les immeubles fédéraux dont elle est responsable et possède d'autres immobilisations, comme il est décrit à la note 8 des états financiers.

Les produits de l'APH proviennent principalement des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers utilisant le port de Halifax et des loyers pour les installations sous sa gestion et sa propriété.

2. Sommaire des principales conventions comptables

CONSTATATION DES PRODUITS

Le produit tiré des loyers est constaté selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période de location et la partie des produits non gagnés est comptabilisée dans les produits reportés. Les produits tirés des frais imputés aux navires, du fret et des tarifs perçus auprès des passagers utilisant le port de Halifax sont constatés lorsque les services sont véritablement rendus.

CHARGES SOCIALES

L'APH constate annuellement dans ses comptes une estimation des charges à payer pour les prestations de retraite et autres droits, les congés annuels et les congés compensatoires au titre des heures supplémentaires payables à ses salariés dans les années à venir conformément à ses conventions collectives ou à sa politique.

Le coût des prestations de retraite acquises par les salariés est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations et selon la meilleure estimation fournie par la direction du rendement prévu des placements du régime, l'indexation des salaires et l'âge de la retraite des salariés. Conformément à la méthode de répartition des prestations, au prorata des services, une part égale de l'estimation totale des prestations futures, établies au moyen d'une projection des salaires, est attribuée à chaque année de service. Le rendement prévu des éléments d'actif du régime est fondé sur la juste valeur de ces derniers.

Les charges de retraite comprennent le coût des prestations de retraite acquises durant l'exercice, les frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations aux salariés, le rendement prévu de l'actif du régime de retraite, l'amortissement des coûts des prestations au titre des services passés, et l'amortissement de l'excédent des gains nets actuariels ou des pertes nettes actuarielles sur un montant équivalant à 10 % de l'obligation au titre des prestations de retraite ou de la juste valeur des éléments d'actif du régime, selon le montant le plus élevé. La période d'amortissement s'étale sur la durée du service moyen prévu restant des salariés actifs couverts par le régime. L'écart entre les charges de retraite et la capitalisation des régimes de retraite est comptabilisé comme actif ou passif reporté au bilan.

IMMOBILISATIONS

Les subventions, y compris les prêts-subventions, accordées pour des projets d'immobilisations consenties par le gouvernement du Canada et des tierces parties sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice complet, commençant par l'exercice au cours duquel les éléments d'actif sont devenus opérationnels, au moyen de taux fondés sur une estimation de la durée de vie utile des éléments d'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé au cours de l'exercice de la cession.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les placements à court terme. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour dresser les états financiers de l'APH, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, ainsi que sur l'actif et le passif éventuels présentés à la date des états financiers et les montants des produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

DEVISE

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à chaque date de fin d'exercice. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice provenant de l'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour la période.

3. Modifications de convention comptable**EN VIGUEUR LE 31 JANVIER 2008**

Le 1^{er} janvier 2008, l'APH a adopté le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation » du Manuel de l'ICCA, qui remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces deux nouvelles normes sont entrées en vigueur pour les états financiers annuels ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Selon ces deux nouvelles normes, des obligations d'information améliorées s'appliqueront à l'APH à l'égard des risques liés aux instruments financiers comme le risque de crédit, le risque d'illiquidités et les risques de marché, ainsi qu'aux techniques utilisées pour repérer, surveiller et gérer ces risques. Les informations exigées par suite de l'adoption de ces chapitres sont présentées à la note 10 des états financiers.

Le 1^{er} janvier 2008, l'APH a adopté le nouveau chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » du Manuel de l'ICCA. Cette norme est entrée en vigueur pour les états financiers annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Cette norme exige de fournir des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de l'APH d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de l'Administration portuaire en matière de gestion du capital. Les informations exigées par suite de l'adoption de cette norme sont présentées à la note 14 des états financiers.

MODIFICATIONS À VENIR

Le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a annoncé au début de 2008 que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les états financiers annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 (l'exercice 2011 de l'Administration portuaire). L'incidence future pour l'Administration portuaire n'est pas claire en raison des récents développements par le CNC relativement à la définition des entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devant adopter les IFRS et l'applicabilité aux entités du secteur public. L'Administration portuaire continuera de suivre ces normes au fur et à mesure que de nouvelles directives seront publiées.

4. Autres charges d'exploitation

	2008	2007
Sécurité et autres services	2 570 \$	2 454 \$
Paiements en remplacement d'impôts	924	1 007
Frais de développement liés aux projets	832	241
Carburant, pétrole et électricité	807	627
Cotisations versées aux associations	474	474
Frais de déplacement et de représentation	460	550
Publicité et promotion	297	717
Autres charges	510	639
	6 874 \$	6 709 \$

5. Frais sur les produits bruts

Pour le maintien en vigueur de ses lettres patentes, l'APH est tenue de payer annuellement au ministre des Transports des frais sur les produits bruts, calculés comme suit :

Produits bruts	Frais
Jusqu'à 10 000 \$	2 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Sur les 40 000 \$ suivants	6 %
Sur les 10 000 \$ suivants	4 %
Plus de 70 000 \$	2 %

6. Débiteurs

	2008	2007
Subventions maritimes	– \$	6 897 \$
Comptes clients et montants à recevoir	2 704	3 197
TVH à recevoir	592	2 090
Prêts	1 233	1 621
	4 529 \$	13 805 \$

7. Créances à long terme

Les créances à long terme comprennent des avances portant intérêt et des avances ne portant pas intérêt consenties à des locataires, qui sont encaissables sur la durée des baux, soit entre quatre et dix ans.

8. Immobilisations

	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	2008	2007
				Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
IMMEUBLES FÉDÉRAUX					
Terrain		25 517 \$	– \$	25 517 \$	25 507 \$
Travaux de dragage	2,5 – 6,7 %	16 603	5 166	11 437	11 796
Structures d'amarrage	2,5 – 10 %	45 708	31 333	14 375	14 458
Immeubles	2,5 – 10 %	48 400	19 355	29 045	24 054
Améliorations locatives	*	809	176	633	381
Services publics	3,3 – 10 %	31 067	11 605	19 462	17 764
Routes et revêtements	2,5 – 20 %	35 065	20 000	15 065	14 256
		203 169	87 635	115 534	108 216
AUTRES IMMOBILISATIONS					
Terrain		4 971	–	4 971	4 832
Immeuble	2,5 %	3 849	357	3 492	3 417
Améliorations locatives	*	625	258	367	454
Services publics	3,3 – 10 %	1 354	123	1 231	1 292
Routes et revêtements	2,5 – 20 %	2 759	580	2 179	2 383
Matériel et outillage	5 – 100 %	21 960	14 766	7 194	7 198
Mobilier et matériel de bureau	20 – 100 %	6 591	3 920	2 671	981
Projets en cours de construction		6 821	–	6 821	9 213
		48 930	20 004	28 926	29 770
		252 099 \$	107 639 \$	144 460 \$	137 986 \$

* L'amortissement des améliorations locatives est calculé en fonction des baux à durée déterminée.

Les immeubles fédéraux, y compris les installations, sont la propriété du gouvernement fédéral et sont gérés par l'APH à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour certaines activités établies dans la Loi maritime du Canada. L'APH ne peut grever d'une hypothèque ou donner en nantissement des terrains fédéraux, à l'exclusion des immeubles et des structures. L'APH est responsable de l'exécution des travaux nécessaires d'entretien, de rénovation et de remplacement des immeubles fédéraux qu'elle gère.

9. Engagements

Au cours de l'exercice, les ajouts aux immobilisations se sont élevés à 15 284 \$ (26 042 \$ en 2007).

Au 31 décembre 2008, les obligations contractuelles en matière de construction et d'acquisition d'immobilisations pour des projets d'immobilisations sont évaluées à 7 593 \$ (1 640 \$ en 2007).

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les projets suivants qui devraient, selon les estimations, dépasser 1 000 \$ chacun :

Projet	Dépenses à ce jour	Engagements à la fin de l'exercice	Coût total autorisé
Construction d'un nouvel immeuble d'entretien	821 \$	3 250 \$	4 298 \$
Travaux de dragage	359	1 469	2 950
Améliorations du terminal	1 726	238	2 003
Améliorations de l'immeuble	157	998	1 155
	3 063 \$	5 955 \$	10 406 \$

10. Instruments financiers et gestion du risque

L'APH est exposée à un certain nombre de risques en raison de la possession d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque que les entités auxquelles l'APH fournit des services éprouvent des difficultés financières et ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations. L'APH examine ses débiteurs non réglés sur une base continue et comptabilise une provision pour les créances douteuses, ou radie les débiteurs qui sont considérés irrécouvrables après que toutes les mesures pour les recouvrer ont été prises. Les montants des débiteurs qui sont radiés (recouverts) ont totalisé 6 \$ [(12 \$) en 2007]. Au 31 décembre 2008, l'APH avait une provision de 251 \$ (256 \$ en 2007). L'APH atténue le risque de crédit en surveillant activement le classement par échéance des débiteurs et fait un suivi régulier des comptes en souffrance.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Administration portuaire ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. L'APH gère le risque en administrant la structure de son capital et en conjugaison avec sa prévision de trésorerie. Pour faciliter le programme de dépenses en immobilisations, l'APH détient une facilité de crédit, comme il est indiqué à la note 11 des états financiers. La facilité est révisée chaque trimestre afin d'assurer la conformité avec les clauses restrictives financières et de connaître le financement disponible pour répondre aux obligations financières.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que les fluctuations de la valeur de marché, comme les cours du change et les taux d'intérêt aient une incidence sur le bénéfice net de l'Administration portuaire ou la valeur de ses instruments financiers.

A) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie par suite des fluctuations des taux de change. La totalité des produits de l'APH sont en dollars canadiens. Les dépenses engagées en dollars américains représentent environ 650 \$ (650 \$ en 2007). L'APH a mis en place des contrats de change à terme en dollars américains pour l'exercice considéré et les deux prochains exercices afin d'atténuer le risque.

B) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs associés à la dette de l'APH et au paiement des intérêts fluctuent à la suite des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'Administration portuaire est exposée aux variations de taux d'intérêt sur sa facilité de crédit comme il est décrit à la note 11 des états financiers.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Au 31 décembre 2008, les actifs et passifs financiers de l'Administration portuaire sont classés dans les catégories suivantes :

	2008	2007
Prêts et créances	5 924 \$	15 586 \$
Détenus à des fins de transaction	378	704
Autres passifs	12 578	20 823

Les valeurs comptables des actifs et des passifs à court terme se rapprochent de leur juste valeur en raison de la période assez courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers. La juste valeur de la dette à long terme de l'APH n'était pas très différente de sa valeur comptable et elle a été déterminée à l'aide de flux de trésorerie actualisés à un taux équivalent au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les instruments financiers comportant essentiellement les mêmes modalités et caractéristiques.

DÉRIVÉ

L'APH a conclu des contrats de change à terme pour fixer le taux de change des dollars américains à des dates futures afin de réduire l'exposition de l'Administration portuaire aux fluctuations de taux de change sur les flux de trésorerie libellés en dollars américains (\$ US). Au 31 décembre 2008, l'Administration portuaire dispose de contrats de change à terme pour un engagement total à acheter 1 300 \$ US au taux de 0,9842 \$ CA (0,9842 \$ CA en 2007). Les contrats ne sont pas détenus à des fins de spéculation. Ils agissent comme couvertures économiques, mais ce ne sont pas des couvertures aux fins comptables et, par conséquent, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée. Ces contrats sont considérés comme des instruments dérivés et sont classés comme détenus à des fins de transaction; par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats. La juste valeur des contrats au 31 décembre 2008 était de 294 \$ (néant en 2007). Un gain de 294 \$ a été inclus dans les revenus de placement.

11. Facilités de crédit

L'APH détient une facilité de crédit renouvelable non garantie pour un montant maximal de 25 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel majoré de 0,375 %. Aux termes de cette facilité, l'APH peut convertir le solde non réglé en capital en avances à taux fixe distinct non renouvelables venant à échéance sur la durée convenue des facilités. Le 30 juin 2008, l'APH a remboursé 4 400 \$ d'avances à taux fixe non renouvelables non garanties, portant intérêt à des taux allant de 6,06 % à 6,35 %. Au 31 décembre 2008, le montant prélevé sur la facilité renouvelable s'élevait à 1 319 \$ (4 400 \$ en 2007) et le montant de 23 681 \$ (20 600 \$ en 2007) était disponible. L'APH est tenue de respecter certaines clauses restrictives financières en vertu de l'entente bancaire (note 14).

12. Obligation au titre des prestations constituées

L'APH a été créée le 1^{er} mars 1999, comme il est décrit à la note 1 des états financiers. En vertu de la Loi maritime du Canada, l'APH a été tenue d'établir, au plus tard le 1^{er} mars 2000, des régimes de retraite pour ses salariés en vigueur à compter du 1^{er} 1999, comparables aux régimes de retraite qui existaient immédiatement avant qu'elle ne devienne une administration portuaire. Avant le 1^{er} mars 1999, tous les salariés étaient assujettis au Régime de pension de retraite de la fonction publique. L'APH s'est conformée à cette exigence et a établi des régimes de retraite à prestations déterminées, offerts seulement aux salariés en poste au 1^{er} mars 1999. Un régime de retraite à cotisations déterminées a été établi pour les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. L'Administration portuaire a conclu une entente relative à un régime de retraite complémentaire sans capitalisation à l'intention de salariés désignés.

Le régime de retraite à prestations déterminées et l'entente relative au régime de retraite complémentaire prévoient des prestations de retraite fondées sur les années de service et les gains moyens de fin de carrière et sont indexés en fonction de l'inflation après la retraite.

Des renseignements sur la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées de l'APH au 31 décembre 2008 sont présentés ci-dessous :

	Régimes de retraite		Autres régimes de prestations aux salariés		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées	5 908 \$	7 307 \$	980 \$	900 \$	6 888 \$	8 207 \$
Juste valeur des éléments d'actif du régime	6 321	7 136	—	—	6 321	7 136
Situation de capitalisation - surplus (déficit) du régime	413	(171)	(980)	(900)	(567)	(1 071)
Gains actuariels (pertes actuarielles) et coûts des services passés	(40)	451	—	—	(40)	451
Actif au titre des prestations constituées (obligation au titre des prestations constituées)	373 \$	280 \$	(980) \$	(900) \$	(607) \$	(620) \$

Les autres régimes de prestations aux salariés comprennent certains droits à des paiements forfaitaires pour tous les salariés au moment de leur retraite. L'obligation au titre des prestations constituées ci-dessus comprend les charges à payer pour les droits liés à l'emploi calculés conformément à la politique qui ne sont pas capitalisés.

Les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées dans la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées et de la juste valeur d'éléments d'actif du régime au 31 décembre 2008 :

	2008	2007
Taux d'actualisation	7,50%	5,50 %
TAUX DE RENDEMENT À LONG TERME PRÉVU DE L'ACTIF DU RÉGIME		
Régime de retraite	7,00%	7,00 %
Régime de retraite complémentaire	3,50%	3,50 %
AUGMENTATION DU TAUX DE RÉMUNÉRATION		
Régime de retraite	3,90%	3,90 %
Régime de retraite complémentaire	3,90%	3,90 %
Régime désigné	2,90%	2,90 %

Les charges nettes pour les régimes de prestations de l'APH se détaillent comme suit :

	Régime à prestations déterminées		Autres régimes de prestations aux salariés		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Régime à prestations déterminées	364 \$	586 \$	80 \$	84 \$	444 \$	670 \$
Régime à cotisations déterminées	115	86	–	–	115	86
	479 \$	672 \$	80 \$	84 \$	559 \$	756 \$

Autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'APH :

	Régimes de retraite	
	2008	2007
Cotisations patronales	457 \$	903 \$
Cotisations salariales	122	114
Prestations versées	114	142

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2008. L'évaluation actuarielle la plus récente et la prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sont les suivantes :

	Évaluation actuarielle la plus récente	Prochaine évaluation actuarielle requise
Régime de retraite à prestations déterminées	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Entente relative au régime de retraite complémentaire	31 décembre 2007	31 décembre 2008

13. Passifs éventuels

RECOURS JURIDIQUE

L'APH a été désignée défenderesse dans une poursuite dans laquelle les demandeurs ont réclamé des dommages-intérêts non précisés. De l'avis de la direction, cette réclamation est sans fondement et, par conséquent, aucune réserve n'a été constituée à cet effet dans les comptes de l'APH.

14. Gestion du risque de capital

Les objectifs de l'APH en matière de gestion du capital sont de veiller à ce que les liquidités soient suffisantes pour remplir ses obligations financières et réaliser les plans opérationnels et stratégiques afin de continuer à offrir des avantages aux parties prenantes et pour rester viable sur le plan financier. L'APH évalue continuellement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des fluctuations de la conjoncture et des caractéristiques du risque liées à ses actifs sous-jacents. Selon ses lettres patentes, l'emprunt global de l'APH ne peut pas dépasser 25 000 \$ et l'APH ne peut pas emprunter d'argent à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Actuellement, l'APH compte en grande partie sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour financer son programme de dépenses en immobilisations. Le capital de l'APH comprend une dette bancaire et des capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

	2008	2007
Dette totale	1 319 \$	4 400 \$
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	84	704
Dette nette	1 235	3 696
Capitaux propres	134 222	129 117
Capital sous gestion	135 457 \$	132 813 \$

Dans le cadre des conventions d'emprunt existantes, les clauses restrictives sont surveillées et communiquées, comme l'exigent les modalités de la convention de crédit, de façon trimestrielle pour veiller à la conformité.

L'APH était en conformité avec toutes les conventions d'emprunt au cours de l'exercice.

15. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

	2008	2007
VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION :		
Dépôts de garantie	92 \$	(26) \$
Débiteurs	1 991	(6 921)
Avances consenties à des locataires, déduction faite des remboursements	485	(2 756)
Charges payées d'avance	(70)	(63)
Créditeurs et charges à payer	(5 164)	1 397
Produits reportés	(94)	2 383
	(2 760) \$	(5 986) \$
	2008	2007
(DETTE BANCAIRE) DÉDUCTION FAITE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 \$	704 \$
Dettes bancaires	(1 319)	—
	(1 235) \$	704 \$
Intérêts versés	200 \$	283 \$

16. Autres informations

La Loi maritime du Canada exige la communication de la rémunération et les indemnités versées aux administrateurs et à certains salariés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, comme suit :

Nom	Titre	Rémunération	Honoraires des administrateurs	Indemnité
Mark MacDonald	Président du conseil d'administration	28 \$	47 \$	— \$
D. Geoffrey Machum (1)	Vice-président du conseil d'administration	13	31	—
Linda Moreash (2)	Administratrice	11	16	—
Trevor Johnson (3)	Administrateur	10	18	—
David Henderson	Administrateur	9	14	—
Thomas McInnis (4), (5)	Administrateur	8	17	—
L. Anne Galbraith (6), (7)	Administratrice	7	16	—
Gerald Blom (8)	Ancien vice-président du conseil d'administration	3	3	—
William Richardson (9)	Ancien administrateur	3	3	—
Karen Oldfield	Présidente-directrice générale	270	—	10
Paul MacIsaac	Vice-président principal	191	—	7
George Malec	Vice-président, Développement des affaires et exploitation	187	—	7
Krista Dempsey	Vice-présidente, Immeubles	143	—	7

1) Vice-président élu du conseil d'administration à partir du 1^{er} mars 2008

2) Présidente du Comité de sécurité, de l'environnement et de la prévention

3) Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération

4) Nommé administrateur le 1^{er} mars 2008

5) Président du Comité de la stratégie de porte d'accès

6) Nommée administratrice le 4 avril 2008

7) Présidente du Comité de vérification

8) Mandat à titre d'administrateur, terminé le 28 février 2008

9) Mandat à titre d'administrateur, terminé le 3 avril 2008

17. Données comparatives

Certaines données comparatives de 2007 ont été reclassées aux fins de conformité avec la présentation des états financiers adoptée pour 2008.

